

le magazine **Scribe**

La source d'information par excellence des directeurs municipaux du Québec

Septembre 2019 . Volume 44 . Numéro 3

DOSSIER TRAVAUX PUBLICS

**Au-delà des
cônes orange**

GESTION DES EAUX USÉES

Enjeux et solutions

NOUVELLE FORMATION

ABC/DG

CONGRÈS ADMQ 2019

**Pleins feux sur
la force du nombre**



ADMQ
STIMULER L'EXCELLENCE

Association des
directeurs municipaux
du Québec



La Mutuelle
des municipalités
du Québec

15
ANS

LA MMQ DÉTIENT UNE **EXPERTISE INÉGALÉE** EN GESTION DES RISQUES MUNICIPAUX

Réduisez vos sinistres en profitant de
notre **accompagnement gratuit** qui vous
permet d'identifier et d'analyser vos risques et
d'implanter des solutions adaptées à vos enjeux

LA MMQ,
LA SEULE SOLUTION
D'ASSURANCE
ENTIÈREMENT DÉDIÉE
AU MONDE MUNICIPAL

INFORMEZ-VOUS
mutuellemmq.com

1 866 662-0661



TABLE DES MATIÈRES

Septembre 2019 | Volume 44 | Numéro 3

- | | |
|--|--|
| <p>5 Mot de la présidente
Ensemble, poursuivons le travail</p> <p>6 Mot du directeur général
Présents!</p> <p>7 Actualités
L'équipe ADMQ accueille de nouvelles « recrues d'expérience »</p> <p>8 Nominations, retraites et relève</p> <p>9 Défi Santé Relevés haut la main!</p> <p>10 SAUVÉR On roule vert électrique en région</p> <p>11 Îles-de-la-Madeleine Un modèle de gouvernance participative</p> <p>12 Saint-Alphonse-Rodriguez Désignée zone touristique</p> <p>13 Portrait d'une administratrice
Sonia Tremblay Motivée par les défis</p> <p>14 Modèle d'excellence
Maryane Bélanger L'audace de la jeunesse récompensée</p> <p>17 Congrès ADMQ 2019
Pleins feux sur la force du nombre</p> <p>Elles ont dit...</p> <p>Des hommages mérités à des membres méritants</p> <p>Prix Hommage Renée-Vaudreuil Prix Mérites ADMQ</p> <p>Hommage à l'engagement municipal DMA cohorte 2019</p> <p>Prix d'excellence en formation</p> <p>Des déjeuners captivants et un dîner motivant</p> <p>Le Salon des Partenaires Espace ADMQ</p> <p>Prix Écoresponsabilité ADMQ 2019</p> <p>Coup de cœur Akifer</p> | <p>24 Parole de DG
Marie Giguère Une femme fière de sa municipalité</p> <p>26 Dossier Gestion des eaux usées
Enjeux et solutions</p> <p>Rôle et obligations des municipalités</p> <p>Les multiples personnalités des municipalités</p> <p>MRC de La Matanie
Une gestion exemplaire</p> <p>Sainte-Anne-de-la-Rochelle
Une solution simple qui coule de source</p> <p>33 Formation et perfectionnement
Nouvelle formation ABC/DG
Tournée de perfectionnement Automne 2019</p> <p>34 Hommage aux membres expérimentés</p> <p>36 Dossier Travaux publics
Au-delà des cônes orange</p> <p>Planifier, c'est économiser</p> <p>Choisir le bon entrepreneur</p> <p>Trois trucs pour...</p> <p>40 La réponse de l'expert
À propos de la taxation générale et des services aux citoyens</p> <p>41 Chronique Planification stratégique</p> <p>42 Chronique Informatique</p> <p>43 Chronique Santé Sécurité</p> <p>44 Chronique MMQ</p> <p>45 Chronique Juridique</p> <p>46 Chronique FQM Assurance</p> |
|--|--|



ADMQ
STIMULER L'EXCELLENCE

Association des
directeurs municipaux
du Québec

FORMER. INFORMER. PERFORMER.

400, boul. Jean-Lesage,
Hall est, bureau 535, Québec
(Québec) G1K 8W1
418 647-4518 | admq.qc.ca |

Rédacteur en chef
Pierre Trahan, ADMQ

Rédaction
Pierre Trahan, ADMQ
Fernández relations publiques

Révision linguistique
Magali Laurent

Graphisme
Perfection Design communication

Publicité
Nathalie Martineau, ADMQ

Impression
Impression Sociale
Tirage : 2400 exemplaires

Crédit photo couverture
Pierre Lahoud

La reproduction partielle ou totale des textes paraissant dans le magazine **Scribe** est autorisée à la condition d'en indiquer clairement la source. Les opinions émises par les collaborateurs et les personnes interviewées n'engagent qu'eux-mêmes.

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 0707-277X



100 %



EcoLogo



Imprimé sur du Rolland Enviro Satin, papier 100 % post-consommation certifié FSC®, EcoLogo ainsi que Procédé sans chlore et fabriqué localement à partir d'énergie biogaz.



Facilitez la communication avec vos citoyens grâce au portail Voilà!

Cinq modules essentiels pour une gestion intégrée de votre ville intelligente !

Opinion citoyenne

Consultez vos citoyens en temps réel sur différents projets et profitez de la mobilité pour envoyer des sondages géolocalisés.

Loisirs et culture

Permettez l'inscription aux activités de loisirs, la réservation de plateaux et le paiement directement en ligne.

Propriété

Offrez aux citoyens l'option de visualiser leur compte de taxes en ligne ou directement dans leur Dossier citoyen personnalisé et de consulter les informations sur leur propriété.

Requête

Recevez instantanément les demandes de vos citoyens, que ce soit le signalement d'un problème ou une demande d'information.

Permis

Acceptez les demandes de permis en ligne en toute confidentialité et automatisez l'émission et le paiement des permis.

ENSEMBLE, POURSUIVONS LE TRAVAIL!

Au moment d'écrire ces lignes, nous sortons à peine de notre dernier congrès, qui marquait le 80^e anniversaire de notre association. J'ai ressenti beaucoup de plaisir et de fierté lorsque j'ai pris la parole, pour la première fois à titre de présidente de l'ADMQ, devant le parterre de plus de 650 congressistes, le soir du banquet. C'était très émouvant.

D'après les commentaires que j'ai reçus durant ces trois journées, les membres, les partenaires et les exposants ont aimé cette édition, forte de ses 29 ateliers, de ses 91 exposants, de ses membres certifiés DMA et de ceux honorés pour leur engagement ou pour leurs actions dignes de mention. Bravo au comité congrès et à l'équipe de l'ADMQ!

L'Association poursuit évidemment son travail de représentation auprès des instances gouvernementales et de bonification de la réglementation municipale en participant activement à plusieurs comités et groupes de travail.

Deux des dossiers en cours, et pour lesquels nous espérons une conclusion dès cet automne, concernent la reconnaissance du titre de greffier en lieu et place de celui de secrétaire dans l'appellation

« **NOUS ALLONS FRANCHIR
UNE ÉTAPE IMPORTANTE CET AUTOMNE
AVEC LE LANCEMENT D'UNE FORMATION
SPÉCIFIQUEMENT DÉDIÉE
AUX NOUVEAUX DG.** »

de notre profession et celui relatif au retrait de l'obligation pour le directeur général d'agir comme président d'élections. Le premier aura un impact direct sur la perception (encore trop souvent) négative du titre et de la fonction, alors que le second ajoutera une souplesse d'organisation et de délégation de pouvoir plus respectueuse des réelles capacités de plusieurs petites municipalités. À surveiller.

Valoriser la profession

La première orientation du plan stratégique ADMQ 2017-2020 vise à « mettre en place des mesures pour valoriser la profession ». Nous allons franchir une étape importante cet automne avec le lancement



Sophie Antaya
Présidente, ADMQ,
Directrice générale adjointe et
greffière-trésorière, Boischatel

d'une formation spécifiquement dédiée aux nouveaux DG. Celle-ci, conçue avec l'aide de DG d'expérience et du cabinet Tremblay Bois, offrira aux personnes occupant depuis moins de trois ans une fonction de professionnel de la gestion municipale un cours intensif de deux journées consécutives. Durant cette formation, le nouveau DG sera informé des éléments à retenir pour assurer une saine pratique de gestion municipale incluant les obligations légales et réglementaires régissant la triple fonction de directeur général et secrétaire-trésorier. Un DG d'expérience sera également présent pour faire l'arrimage de l'apprentissage avec la réalité vécue sur le terrain.

Nous poursuivons nos efforts afin de bien vous représenter et que, tous ensemble, nous adoptions de saines pratiques de gestion. ■

Sophie Antaya
Présidente, ADMQ



Marc-André Pâlin,
directeur général, ADMQ

PRÉSENTS!

Étant le plus important regroupement de professionnels de la gestion municipale au Québec, l'ADMQ a eu la possibilité de siéger à de nombreux comités consultatifs, techniques et d'orientation. Nous avons d'ailleurs la chance de pouvoir compter sur plusieurs membres ayant des expertises pointues dans divers domaines et qui ont accepté de représenter l'Association sur différents comités. Je les en remercie.

À cet égard, au cours des derniers mois, nous avons travaillé sur le nouveau régime d'autorisation ministériel. Cette réglementation, qui devrait entrer en vigueur d'ici le printemps prochain, changera considérablement le processus de demande de « CA »¹ auprès du ministère de l'Environnement. Dans la refonte initiale, nous avons soulevé différents aspects qui auraient pu avoir des impacts techniques sur l'émission des permis municipaux. À cet effet, nous avons fait des représentations et transmis différentes analyses et recommandations au ministère, et ce, en collaboration avec la COMBEQ.

Nous avons aussi exprimé des recommandations concernant plusieurs autres dossiers comme les pouvoirs d'entretien des barrages privés, le projet de transmission des soumissions par voie électronique, un bulletin d'application de la Loi d'accès à l'information, le projet de stratégie de valorisation de la matière organique et le projet d'émission des attestations d'assainissement municipales.

Formation 2020

Toujours soucieux d'être présents près de chez vous, l'ADMQ poursuivra sur cette lancée en 2020 avec plusieurs activités de perfectionnement qui seront proposées partout au Québec. Le plan de formation pour la prochaine année sera l'occasion de diversifier notre offre de contenu en abordant différents volets de la fonction de gestionnaire municipal, autres que le droit municipal proprement dit. Des sujets comme la comptabilité, les ressources humaines, les communications et la planification stratégique seront ainsi offerts dans votre zone ou à proximité.

Pour finir, je tiens à souligner le départ à la retraite de Guy Charland. Ancien directeur général de l'ADMQ, de 2009 à 2013, il a par la suite accepté le mandat de développer le programme de formation en ligne DMA. D'ici la fin 2020, le programme de cours en ligne sera complété (12 cours). C'est sur cette réussite que Guy termine son mandat en ce mois de septembre 2019. Je profite donc de cette tribune pour souligner le travail d'exception qu'il a réalisé, au cours des dernières années, avec la mise sur pied de cet important programme de formation en ligne *unique* au Québec. Merci, Guy. ■

Marc-André Pâlin
Directeur général, ADMQ

1. Certificat d'autorisation.



L'ÉQUIPE ADMQ ACCUEILLE DE NOUVELLES « RECRUES D'EXPÉRIENCE »

Marc-André Pâlin,
Julie Martel et
Marie-Ève Bergeron

Le directeur général de l'ADMQ, Marc-André Pâlin, est fier d'annoncer l'arrivée de deux nouvelles « recrues d'expérience » au sein de l'équipe de l'ADMQ, soit **Julie Martel**, à titre de directrice générale adjointe, et **Marie-Ève Bergeron**, à titre de conseillère au soutien et à l'accompagnement aux membres.

« Julie possède une vaste expérience de l'appareil gouvernemental acquise, ces dernières années, à des postes clés au sein de cabinets politiques de quelques ministères. C'est pourquoi elle est notamment responsable d'assurer et d'intensifier les relations de l'ADMQ avec les instances gouvernementales, dont la participation active de l'Association au sein de plusieurs comités et groupes de travail », tient à préciser Marc-André Pâlin.

Elle collabore aussi à la mise en place des actions découlant du plan stratégique, supervise le volet de la formation et du perfectionnement et effectue la veille ainsi que l'analyse des projets de loi et des règlements touchant le domaine municipal.

La valeur n'attend pas le nombre des années, dit-on. Marie-Ève Bergeron en est le parfait exemple. Jusqu'à sa nomination, elle était directrice générale et secrétaire-trésorière de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans, ayant occupé les mêmes fonctions à Sainte-Hélène-de-Kamouraska. Détail intéressant : elle a obtenu son certificat DMA ainsi que le prix Excellence en formation en juin 2018.

« Dès les premières rencontres, Marie-Ève a démontré qu'elle est douée d'une excellente écoute et qu'elle sait faire preuve d'empathie. Considérant ses habiletés et son expérience, ainsi que sa connaissance des lois et règlements régissant la fonction de DG, je suis persuadé qu'elle apportera un vent nouveau dans les relations avec les membres », affirme le directeur général.

En mars dernier, l'équipe a aussi accueilli **Marie-Josée St-Cyr** à titre d'adjointe de direction agissant en soutien à la direction générale de l'ADMQ. « Je suis très heureux de l'arrivée de ces recrues d'expérience au sein de l'équipe », conclut Marc-André Pâlin ■.

NOMINATIONS

Madame **Sylvie Gosselin**, qui était jusqu'au début mai la directrice générale et secrétaire-trésorière de Barnabé-Sud, occupe les mêmes fonctions à la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu depuis le 3 juin 2019. *Félicitations, madame Gosselin!*

Madame **Anne Turcotte**, qui occupait depuis mai 2015 le poste de directrice générale adjointe de la Municipalité de Saint-Denis-de-Brompton, est depuis

juillet 2019 la nouvelle directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Eastman. *Félicitations, madame Turcotte!*

► Afin d'assurer une bonne transition avec sa remplaçante, madame **Ginette Bergeron**, la précédente directrice générale et secrétaire-trésorière d'Eastman, occupera le poste de directrice générale adjointe à raison de deux jours par semaine durant sa préretraite.

En mars 2019, monsieur **Francis Dubreuil** est entré en fonction à titre de directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes. Auparavant, il était inspecteur en bâtiment et en environnement à la MRC des Chenaux depuis 2008. *Félicitations, monsieur Dubreuil!* ■

RETRAITES ET RELÈVES

« Après 37 années de loyaux services au sein de la Municipalité de Saint-Michel-de-Bellechasse » (c'est ainsi que nous fut communiqué la nouvelle), monsieur **Ronald Gonthier** a officiellement pris sa retraite le 14 août dernier. *Toutes nos félicitations pour ces années d'engagement municipal et bonne retraite, monsieur Gonthier!*

Après 35 années d'engagement au sein du monde municipal, dont 30 à la

Municipalité de Saint-Anicet et les 18 dernières à titre de directrice générale, madame **Line Viau** a pris une retraite bien méritée le 23 août dernier. *Bonne retraite, madame Viau!*

Ayant cumulé plus de 30 années d'engagement dans le monde municipal, monsieur **Paul St-Louis** a quitté ses fonctions de directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Plaisance en avril dernier pour

prendre sa retraite. *Bonne retraite, monsieur St-Louis!*

► Il a été remplacé par monsieur **Benoît Hébert**, qui compte 23 années d'expérience dans le monde municipal et qui occupait les mêmes fonctions à la Municipalité de Montebello. *Bravo pour votre nomination, monsieur Hébert!* ■

**L'EXCELLENCE, LA COMPÉTENCE
ET L'ÉCOUTE ENGAGÉE
D'UN PARTENAIRE.**

Des services juridiques spécialisés
et une approche personnalisée
à la mesure des besoins
du monde municipal.



MORENCY
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

MORENCYAVOCATS.COM

418.651.9900 (QUÉBEC)
514.845.3533 (MONTREAL)



Défi Santé

RELEVÉS HAUT LA MAIN!

Le 10 mai dernier, à l'occasion des assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), quatre municipalités membres de l'ADMQ se sont démarquées dans le volet *Municipalités et familles du Défi Santé 2019*.

Grâce à l'organisation d'un mois d'activités sous le titre *En avril, on bouge en famille!*, **Inverness**, située au Centre-du-Québec, a remporté le *Prix municipalités énergiques – Municipalités de moins de 1000 habitants*. Des cours de yoga et du zumba parents-enfants étaient notamment offerts gratuitement aux familles de la région.

Pour sa part, **Sainte-Anne-de-Sorel**,

en Montérégie, a décroché le *Prix municipalités énergiques – Municipalités de 1000 à 5000 habitants* pour avoir elle aussi présenté une panoplie d'activités, dont de la gymnastique douce pour les aînés et des parcours de marche quotidienne.

Les municipalités de **Saint-Félix-de-Valois** et de **Béarn** ont, quant à elles, remporté le *Prix municipalités*

accueillantes respectivement dans les catégories *Bonification des infrastructures et équipements sportifs, récréatifs et de loisirs* et *Amélioration de l'offre alimentaire*.

Rappelons que le *Défi Santé*, initié par Capsana, récompense depuis 2015 la mise en place d'environnements favorables aux saines habitudes de vie et la réalisation d'activités pour les citoyens durant le mois d'avril. ■

UNE ÉQUIPE EXPÉRIMENTÉE
DES SOLUTIONS
ADAPTÉES À VOS BESOINS

MUNICIPAL – ENVIRONNEMENT – EXPROPRIATION

TREMBLAY BOIS
AVOCATS



M^{re} André Lemay, Yves Boudreault, Pierre Laurin, Caroline Pelchat, Claude Jean, Mireille Lemay, Pierre Giroux, Lahbib Chetaibi, Myriam Asselin, Sandra Stéphanie Clavet, Marc-André Beaudoin, Michelle Audet-Turmel, Elodie Fortin

tremblaybois.ca
418.658.9966

SAUVÉR

ON ROULE VERT ÉLECTRIQUE EN RÉGION!

Plusieurs municipalités du Québec en région se sont ajoutées, en janvier dernier, au projet pilote *Système d'autopartage avec véhicule électrique en région* (SAUVÉR), qui vise à instaurer l'autopartage de véhicules électriques municipaux.

Cette méthode novatrice permet aux municipalités participantes de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) en utilisant des véhicules électriques, en plus d'optimiser leur flotte de véhicules, considérant que les véhicules municipaux n'ont qu'une moyenne d'utilisation de trois heures et demie par jour.

Rendu possible grâce au financement du Fonds municipal vert (FMV) de la Fédération canadienne des municipalités (FCM), ce projet pilote est une réussite en région. À **Saint-Siméon**, dans Charlevoix, le véhicule électrique de la municipalité est utilisé par les élus, les employés municipaux ainsi que les organismes locaux. Sylvie Foster, directrice générale de la Municipalité, souligne que l'économie sur l'essence est considérable pour ces municipalités isolées qui doivent parcourir de nombreux kilomètres.

Jimmy Houde, directeur général de **Saint-Fulgence**, ajoute que les bornes de recharge attirent de nombreux propriétaires de véhicule électrique venant de l'extérieur. Cette visibilité a charmé la MRC du Fjord-du-Saguenay, qui finance maintenant l'expansion du réseau de bornes dans 13 municipalités de son territoire. ■



Photo : St-Fulgence_Autopartage



PFD, c'est près de 50 avocats œuvrant dans tous les domaines du droit, dont une équipe spécialisée offrant une gamme de services juridiques complets aux municipalités québécoises.

PFDavocats.com
T 1 800.436.9591

PFD
AVOCATS



Serge Rochon
Directeur général,
Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

Îles-de-la-Madeleine

UN MODÈLE DE GOUVERNANCE PARTICIPATIVE

Déjà unique par ses paysages, ses maisons colorés et les accents typiques de ses habitants, la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine a choisi de poursuivre dans cette voie lorsqu'est venu le temps de réviser sa gouvernance. Résultat : la création de quatre grandes commissions consultatives où siègent ensemble les élus, les organismes et les citoyens, au bénéfice de l'ensemble de la communauté.

Au terme d'un rapport sur le diagnostic organisationnel, réalisé en 2017 par l'Institut du Nouveau Monde (INM), le conseil municipal n'a pas hésité à amorcer un virage majeur visant à simplifier ses structures, à accorder davantage de responsabilités aux conseillers et à accroître la participation citoyenne.

« Les commissions vont analyser des dossiers et faire leurs recommandations au conseil municipal. En fin de compte, la décision revient bien sûr aux élus, mais si les recommandations sont rejetées, nous devons justifier notre décision par écrit », explique le directeur général, de la Municipalité, Serge Rochon.

Cette façon de faire a été grandement appréciée par la population et permet de maintenir le canal de communication ouvert, ajoute monsieur Rochon. D'ailleurs, toutes les recommandations et les décisions en lien avec les commissions devront être rendues publiques.

La Commission des travaux publics et de la sécurité publique, la Commission du développement économique, la Commission des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et la Commission sur l'environnement, l'aménagement du territoire et les changements climatiques ont été officiellement créées en début d'année, et les membres ont été nommés par résolution le 9 avril 2019.

Rien n'est encore gagné, mais Serge Rochon est confiant : « Notre population est informée et impliquée. Je suis convaincu que cette nouvelle façon de faire sera en tout point positive. Tout le monde y trouve son compte! » ■



La plus grande équipe de professionnels en
DROIT MUNICIPAL
au service des directeurs municipaux du Québec

DUNTON RAINVILLE
AVOCATS et NOTAIRES
LA FORCE D'UNE PASSION

MONTREAL | LAVAL | LONGUEUIL | JOLIETTE
SAINT-JÉRÔME | SAINT-JEAN-SUR-RICHIEUX

duntonrainville.com

in f

Saint-Alphonse-Rodriguez

DÉSIGNÉE ZONE TOURISTIQUE

Le ministre de l'Économie et de l'Innovation et ministre responsable de la région de Lanaudière, Pierre Fitzgibbon, a attribué le statut de zone touristique à la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez.

Valide jusqu'en février 2024, ce statut permet aux commerçants rodriguais de prolonger leurs heures d'ouverture, peu importe le nombre de salariés qu'ils emploient, et sans égard aux jours fériés.

La volonté d'obtenir ce statut provient directement des gens d'affaires qui ont

été consultés par l'administration municipale. En effet, malgré un nombre très important de villégiateurs lors des longues fins de semaine, les commerçants se voyaient dans l'obligation de respecter les heures d'ouverture légalement autorisées.

En plus de mieux servir les villégiateurs et la population locale, cette nouvelle ère commerciale donnera assurément un second souffle au développement des affaires dans cette municipalité de Lanaudière! Intéressant, n'est-ce pas? ■

« **CETTE NOUVELLE
ÈRE COMMERCIALE
DONNERA ASSURÉMENT
UN SECOND SOUFFLE
AU DÉVELOPPEMENT
DES AFFAIRES** »



Vos défis: notre motivation. Nous vous aidons à les relever.

Notre équipe de droit municipal possède une connaissance stratégique du milieu municipal et de ses enjeux, basée sur **plus de cinquante années de pratique**. Outre la présence de nos avocats à titre de procureurs de municipalités, de MRC de même que de régies intermunicipales, ceux-ci s'impliquent également dans les organisations professionnelles liées au monde municipal.

En plus des consultations liées à l'administration quotidienne d'une municipalité, comprenant les demandes d'opinion du conseil et des officiers municipaux, l'expertise de nos avocats s'étend notamment à l'urbanisme, à la fiscalité municipale et à l'expropriation.

BélangerSauvé

Montréal Trois-Rivières Joliette Rouyn-Noranda



Sonia Tremblay

MOTIVÉE PAR LES DÉFIS

Administratrice de la zone 08 – Estrie depuis quatre ans, Sonia Tremblay est une femme à la fois impliquée et rassembleuse pour qui les défis sont une source de motivation quotidienne.

«Je ne vois pas mon rôle d'administratrice comme un travail, mais bien comme une opportunité d'être à l'écoute de mes collègues et de relayer l'information pour faire avancer les choses», déclare-t-elle d'entrée de jeu.

Depuis sept ans, Sonia Tremblay occupe également le poste de directrice générale et secrétaire-trésorière à la Municipalité de Barnston-Ouest, qui compte une population avoisinant les 600 habitants.

«Nos défis quotidiens sont les mêmes que ceux des grandes municipalités, mais nous avons moins d'effectifs. Travailler au sein d'une petite équipe me permet de toucher à une multitude de dossiers et de m'investir dans

différents projets que je n'aurais probablement pas eu la chance de piloter dans une plus grande organisation. Cela me rend plus polyvalente et j'aime ça», souligne-t-elle.

«**PAR SA VIVACITÉ
ET SON ENTRAÎN,
SONIA EST UNE
PERSONNE PLEINE
DE RESSOURCES (...)
AVEC QUI IL EST
TRÈS AGRÉABLE DE
TRAVAILLER**»

Auparavant, en 2011 et 2012, elle a occupé le poste d'agente de développement rural au Centre local de développement (CLD) du Haut-Saint-François. C'est d'ailleurs grâce à cet emploi qu'elle a eu la piqure pour le monde municipal, alors qu'elle devait travailler de concert avec différentes municipalités considérées comme dévitalisées.

Dévouée à sa région

Elle ne compte pas les efforts déployés avec ses collègues pour rendre la zone 08 active et stimulante à travers différentes initiatives. Elle tient d'ailleurs à être présente aux différentes activités pour aller à la rencontre des citoyens.

Originaire de l'Estrie, Sonia aime offrir son temps dans différents comités de sa région. En effet, en plus de s'être impliquée, dans le passé, auprès du Forum jeunesse Estrie, elle est administratrice du Pavillon des arts et de la culture de Coaticook depuis 2012.

Toujours dans l'idée de relever de nouveaux défis, Sonia Tremblay a également assuré le rôle de présidente du congrès ADMQ 2018. Elle se réjouit de cette expérience fort enrichissante qui lui a permis de mettre en valeur sa région natale. «L'apport et la collaboration de mes collègues me sont d'une aide précieuse. Seule, je ne pourrais en faire autant pour ma région», précise-t-elle.

«Par sa vivacité et son entrain, Sonia est une personne pleine de ressources qui apporte une belle énergie au sein du conseil d'administration. Elle est une personne d'équipe avec qui il est très agréable de travailler,» conclut Sophie Antaya, la présidente de l'ADMQ. ■



Maryane Bélanger
Directrice générale et secrétaire-trésorière,
Saint-Côme-Linière



Maryane Bélanger

L'AUDACE DE LA JEUNESSE RÉCOMPENSÉE

Nouvellement en poste, Maryane Bélanger a fait preuve de courage et d'une confiance en soi inouïe pour reprendre complètement un dossier chaud dont les procédures étaient déjà bien entamées. Une audace qui a valu à la directrice générale et secrétaire-trésorière de Saint-Côme-Linière, en Beauce, un Prix Mérites ADMQ 2019 lors du congrès de juin dernier.

«J'ai été très touchée à l'annonce de ce prix. Après tant d'efforts investis dans ce dossier, c'est une belle tape dans le dos pour mon équipe et moi», a-t-elle exprimé d'entrée de jeu en entrevue à *Scribe*.

Dès son arrivée en poste en février 2018, Maryane Bélanger, alors âgée de 26 ans, devait poursuivre le projet de remplacement du système de réfrigération de la glace de l'aréna municipal, un dossier complexe à traiter en priorité. Rapidement, elle a soulevé des doutes, en plus de constater que la Municipalité faisait fausse route.

Le chemin ne s'annonçait pas simple! Une subvention déjà annoncée, moins de deux ans pour terminer le projet, des plans inachevés, peu de collaboration des professionnels concernés et un dépassement de coût annoncé: la pression était palpable!

Alors que l'offre reçue était de 64,6 % supérieure à l'évaluation du projet fixée à 1,2 M\$, Maryane a eu le cran de recommander au conseil municipal de la refuser et de recommencer le processus à zéro.

Un résultat inespéré

Après six mois d'acharnement, la deuxième offre est sortie à 1041000 \$, soit de 13,25 % inférieure au budget initial, permettant ainsi à Saint-Côme-Linière de réduire sa dette municipale, d'éviter que le niveau de taxation ne soit augmenté et d'acquiescer un réfrigérant de meilleure qualité. De plus, les économies dégagées ont permis de changer l'éclairage municipal pour la technologie DEL, ce qui entraîne aussi des économies en frais d'électricité.

«Ce projet est, dans ma jeune carrière, un moment clé dont je me souviendrai toujours. Il est parfois difficile de faire sa place lorsqu'on est jeune, mais aujourd'hui je suis fière d'avoir défendu mon point et d'avoir gagné la confiance de mes collègues», a-t-elle soulevé. «Pousser ses idées toujours plus loin, contrôler ses émotions et verbaliser les termes parfois plus techniques sont trois qualités essentielles d'un bon DG que j'ai su mettre à profit dans ce dossier.»

Soulignons par ailleurs que Maryane Bélanger s'est également vu remettre son certificat de *Directrice municipale agréée* (DMA) à l'occasion du congrès. ■

NOTRE CROISSANCE SE POURSUIT.

Cinq professionnels de talent, spécialisés en droit municipal, se joignent à notre bureau de Sherbrooke et viennent renforcer notre position de leader en service juridique en Estrie.

CONSULTEZ LEUR PROFIL AU [CAINLAMARRE.CA](https://cainlamarre.ca)



KARINE L'HEUREUX

Avocate
Droit municipal, droit de l'environnement,
droit de la construction



AUDREY TOUPIN-COUTURE

Avocate
Droit municipal, droit de l'environnement,
fiscalité municipale



MARIE-CLAUDE VEILLEUX

Avocate
Droit municipal, droit de l'environnement,
fiscalité municipale



STÉPHANE REYNOLDS

Avocat, associé
Droit municipal, droit de la construction,
litige



MARTIN BRUNET

Avocat, associé
Droit municipal,
droit du travail & de l'emploi



CAIN LAMARRE

PRÊS POUR ALLER LOIN | [CAINLAMARRE.CA](https://cainlamarre.ca)

ÉTHIERAVOCATS INC.

*Déjà 16 ans au service
des villes et municipalités
du Québec*

Éthier Avocats est une société d'avocats fiscalistes, **spécialisée en récupération de taxes à la consommation** et plus particulièrement en TPS et TVQ, pour les villes et municipalités du Québec

Nos services

- Vérification du système de taxes à la consommation
- Examen complet des auxiliaires comptables de la ville ou municipalité afin d'analyser la possibilité de récupération additionnelle en matière de TPS et TVQ
- Service de contentieux – opinion et avis juridiques

Nos avantages

- Solution complète en matière de taxes
- Économies importantes d'argent
- Expertise professionnelle offerte par des professionnels tous formés à la maîtrise en fiscalité
- Consultations téléphoniques gratuites pour tous nos clients

**Possibilité de formation sur
le traitement de la TPS/TVQ
partout au Québec avec
M^e Jacques Ethier, LL.B., M.Fisc.
Informez-vous !**

Siège social

1, Carré Westmount, bureau 1001
Westmount, Québec H3Z 2P9

Bureau de Québec

66 Rue du Sault-au-Matelot
Québec, Québec G1K 4A3

514 396-6608, poste 230
jethier@ethieravocats.com
www.ethieravocats.com



CIM

**COOPÉRATIVE
D'INFORMATIQUE
MUNICIPALE**

DES SOLUTIONS INFORMATIQUES ADAPTÉES AU MILIEU MUNICIPAL

Des logiciels performants à prix compétitifs

ÉVALUATION
FONCIÈRE



SUITE
FINANCIÈRE



ÉLECTIONS &
RÉFÉRENDUMS



GESTION DU
TERRITOIRE



INSTALLATION
ET SERVICES-
CONSEILS



CIMFQM.CA

**Congrès
ADMQ 2019**

**PLEINS
FEUX
SUR**

La force du nombre

On ne compte plus les fois où les personnes appelées à prendre la parole lors du congrès ont évoqué la justesse et la pertinence de la thématique 2019 :

LA FORCE DU NOMBRE! Tantôt pour souligner l'ampleur des effectifs de l'ADMQ, tantôt pour faire référence au 80^e anniversaire de l'ADMQ, quand ce n'était pas pour rappeler la participation active de l'ADMQ à une quinzaine de comités et une dizaine de groupes de travail. Tout le monde s'entendait pour dire que l'ADMQ est jeune et dynamique depuis 80 ans !

Voici, en quelques images choisies, un résumé de cet événement annuel qui a réuni près de 1 050 personnes (congressistes, partenaires, exposants, animateurs et invités) du 12 au 14 juin 2019.

ELLES ONT DIT...

« Si la fierté pouvait avoir un visage, ce serait le mien en ce moment ! En devenant membre du conseil d'administration de l'ADMQ en 2011, je souhaitais vous présenter un jour la magnifique et grande région de l'Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec. C'est fait. C'est la zone vedette de ce congrès. C'est un immense cadeau que je me fais. »



Lynda Gaudet, présidente, Congrès ADMQ 2019
Directrice générale et secrétaire-trésorière, Béarn

« Je peux vous assurer que d'ici [NDLR sur la scène], on la voit très bien la force du nombre ! Vous êtes nombreux et nombreuses à être présents ce soir et c'est à vous tous que l'on doit cette grande force. [...] Il n'y a sans doute personne parmi ceux qui ont assisté à la création de notre association en 1939 qui aurait pu prévoir que cette organisation deviendrait, 80 ans plus tard, le plus important regroupement de professionnels de la gestion municipale au Québec. Y a de quoi être très fiers de nous ! » ■



Sophie Antaya, présidente, ADMQ
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière, Boischatel

DES HOMMAGES MÉRITÉS À DES MEMBRES MÉRITANTS

PRIX HOMMAGE Renée-Vaudreuil 2019

Le prix Hommage Renée-Vaudreuil est remis par le conseil d'administration de l'ADMQ à une personne pour sa contribution exceptionnelle à l'avancement du domaine municipal. En 2019, il souligne le travail remarquable d'une personne ayant, ces dernières années, contribué activement au rapprochement des différentes associations municipales avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, et ce, alors qu'elle y occupait la fonction de sous-ministre. Le prix Hommage Renée-Vaudreuil 2019 a été attribué à **Marc Croteau**, actuellement sous-ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. ■



Sophie Antaya, présidente, ADMQ et Charles Ricard, ex-président, ADMQ (2011-2019) remettant le prix Hommage Renée-Vaudreuil 2019 à Marc Croteau.

PRIX Mérites ADMQ

Trois prix Mérites ADMQ ont été attribués à des membres s'étant particulièrement distingués dans l'exercice de leurs fonctions.



Marianne Bélanger, directrice générale et secrétaire-trésorière de Saint-Côme-Linière, a reçu un prix Mérites ADMQ pour l'audace, la confiance et la détermination qu'elle a manifestées en recommandant à la Municipalité de rejeter la première offre reçue et d'entamer un deuxième appel d'offres pour le remplacement du système de réfrigération de l'aréna municipal.

Résultat: une deuxième offre de 13,25 % inférieure au budget prévu et de 47,3 % inférieure à la première offre. Tout ça pour un membre de la relève de la jeune vingtaine qui en était à sa première année d'expérience. *Bravo!*



Sylvie Gosselin, directrice générale et secrétaire-trésorière de Saint-Antoine-sur-Richelieu depuis juin 2019, s'est vu remettre un prix Mérites ADMQ pour la réalisation d'un important programme de verdissement municipal, comprenant la plantation de plus de 200 arbres, d'aménagement de terrains et de jeux verts pour tous ainsi que pour la mise en place de projets

d'agriculture urbaine et de classes vertes. Ces réalisations ont été accomplies alors qu'elle occupait les mêmes fonctions à Saint-Barnabé-Sud. Obtention de subventions, mobilisation de partenaires, participation citoyenne et développement du sentiment d'appartenance ont notamment contribué à sa nomination. *Bravo!*



Les membres du jury ont aussi attribué un prix Mérites ADMQ à **Maxime Boissonneault**, directeur général de Saint-Stanislas-de-Kostka, pour souligner l'implantation d'un modèle audacieux de gestion des ressources humaines. Ce modèle modifie l'organigramme municipal en responsabilisant chacun des services et des employés, en décentralisant la prise de décisions

et en éliminant toutes les barrières hiérarchiques que l'on retrouve dans un organigramme traditionnel. Les résultats sont éloquentes: saine cohabitation entre les différentes générations, cohésion accrue, partage des savoirs, plus grande efficacité, autonomie décuplée, valorisation du travail de chacun, engagement des employés et chute importante de l'absentéisme pour maladie. *Bravo! ■*

HOMMAGE Engagement municipal

Le conseil d'administration de l'ADMQ a décidé d'inclure les 20 et 30 ans de service au sein du monde municipal à son hommage à l'engagement municipal des 25 et 35 ans. Résultat: plus de 80 membres cumulant 20, 25, 30 ou 35 années furent honorés. ■



LA TROISIÈME COHORTE de membres DMA

Au terme d'une formation en ligne, unique au Québec, comprenant six cours de certification totalisant près de 140 heures d'apprentissage et couvrant tous les éléments essentiels à l'exercice de la triple fonction de directeur général et secrétaire-trésorier, ce sont 23 membres qui ont reçu, cette année, leur certificat de **Directeur municipal agréé (DMA)** lors du Dîner des membres du congrès 2019. *Félicitations!* ■



PRIX Excellence en formation 2019

Ce prix est remis à la personne ayant suivi au moins deux cours lors de la dernière année et ayant maintenu la plus haute moyenne. La récipiendaire 2019 est **Marie-Claude Arcand**, directrice générale adjointe de Deschambault-Grondines. *Félicitations!* ■



DES DÉJEUNERS CAPTIVANTS ET UN DÎNER MOTIVANT

Depuis deux ans, la programmation inclut des déjeuners pour que les membres commencent tous ensemble les journées du jeudi et du vendredi. Question de joindre l'utile à l'agréable, c'est aussi l'occasion d'y associer une activité intéressante.



Un déjeuner AGA studieux

Le déjeuner du jeudi s'est poursuivi avec la tenue de l'**assemblée générale annuelle** de l'ADMQ, au cours de laquelle furent présentés le rapport des activités de la dernière année et les états financiers 2018 de l'Association. Une proposition de résolution concernant la gouvernance de l'ADMQ a été entérinée par les membres lors d'une courte assemblée extraordinaire tenue en prélude de l'AGA.

Un déjeuner-conférence animé

Le déjeuner-conférence du vendredi accueillait **Me Daniel Bouchard**, de Lavery, qui a brossé un tableau succinct des modifications législatives et de la jurisprudence de la dernière année. Le retard constaté des travaux parlementaires, au moment du congrès, a quelque peu modifié sa présentation, toujours aussi animée.



Un dîner-conférence de rêve

C'est sous le titre «**Rêver au succès et persévérer!**» que le champion olympique **Bruny Surin**, spécialiste des courses de courtes distances et de la course à relais, devenu entrepreneur et conférencier, s'est adressé aux congressistes qui avaient réservé leur place pour cet événement. Motivant et inspirant, il a parlé de la nécessité de «visualiser ses rêves et ses objectifs» pour les atteindre. Préparation mentale ou élément de motivation personnelle, cette manière de voir demande de la persévérance, mais aussi des compétences et du travail. Le succès ne vient pas en claquant des doigts.

En terminant, il a invité les membres présents à aller au micro pour partager leur rêve caché. L'un d'eux a avoué que la conférence lui avait donné la motivation nécessaire pour se préparer (et s'entraîner) mentalement et physiquement afin d'entreprendre, d'ici cinq ans, la traversée du Québec en vélo, de l'Abitibi aux Îles-de-la-Madeleine. «Je ne peux plus reculer maintenant, je l'ai dit devant tous.»

Et en plus, c'est écrit, monsieur Lebreux! ■



PLUS GRAND, PLUS CONVIVIAL

L'édition 2019 du Salon des Partenaires a accueilli un record de 91 exposants. Les congressistes ont été nombreux à le fréquenter et à s'intéresser aux produits, services et conseils des partenaires présents. L'aménagement de l'espace avait été légèrement remanié et s'inscrivait dans la thématique du Grand jeu du Salon avec des éléments de signalisation routière apposés sur le sol et sur le mobilier de l'aire de repos (passages pour piétons, directions, voies de sortie, virage obligatoire, etc.). ■

PRIX ÉCORESPONSABILITÉ ADMQ 2019

Depuis 2014, l'ADMQ remet ce prix à un projet environnemental qui sera réalisé dans la zone vedette du congrès (région de la présidence du congrès). Il consiste en une bourse de 1000 \$. Cette année, le prix a été attribué au **Groupe ÉCocitoyen (GÉCO)** de l'Abitibi-Témiscamingue, qui présentera la première édition de la **Foire ZÉRO DÉCHET en Abitibi-Témiscamingue** en octobre 2019. Cet événement comportera deux volets : scolaire et grand public.

Le **volet scolaire** proposera des ateliers à des élèves de différentes écoles primaires de la Commission scolaire de Rouyn-Noranda (CSRN). Le **volet grand public** comprendra des ateliers, une conférence et un salon des commerçants zéro déchet pour sensibiliser la population aux avantages et aux principes de cette approche.

ESPACE ADMQ



Stratégiquement installé tout au bout du hall principal du Centre des congrès de Québec, l'Espace ADMQ attirait l'attention des congressistes. Ce stand d'information permettait notamment d'obtenir des informations sur le programme en ligne (DMA), les activités de perfectionnement en salle et le service de soutien et d'accompagnement aux membres. Ce que n'ont pas manqué de faire plusieurs dizaines de membres ADMQ. ■



Sophie Antaya, présidente de l'ADMQ, **Lynda Gaudet**, présidente du Congrès ADMQ 2019, et **Me Martine Musau**, de Bélanger Sauvé avocats, partenaire présentateur, ont remis le prix à **Gilles Brochu**, administrateur et responsable du comité développement durable au sein du **Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ)**, le partenaire sélectionneur national. ■

Coup de cœur 2019

AKIFER SOLUTIONS ÉPROUVÉES EN HYDROGÉOLOGIE ET EN ENVIRONNEMENT



Stéphane Lambert
Président, AKIFER

Coup de cœur du Salon des Partenaires 2019, **Akifer** propose un savoir-faire reconnu et des solutions adaptées aux problématiques hydrogéologiques et environnementales des industries, des entreprises ainsi que des municipalités. Pour preuve: plus de 7000 projets, réalisés depuis plus de 35 ans.

Hydrogéologie | Akifer a développé une solide expertise dans la réalisation d'études hydrogéologiques et géophysiques. Elle a ainsi réalisé plusieurs mandats dans plus de 150 villes et

municipalités pour des projets de recherche en eau souterraine et d'analyse de vulnérabilité des sources d'eau potable.

Environnement | Spécialiste dans les études environnementales (phases I et II, demande de CA, dépôt à neige, etc.), Akifer dispose d'une équipe multidisciplinaire composée de professionnels expérimentés. Avantage non négligeable: elle sait composer avec les contraintes et les exigences d'une intervention en milieu municipal.

Réhabilitation environnementale |

Akifer offre des services complets de décontamination des sols et de l'eau souterraine et bénéficie aussi d'un département de recherche et développement lui permettant d'appliquer des solutions novatrices lors de situations complexes.

«La force de notre entreprise repose entièrement sur les gens qui la composent. Je vous invite donc à les connaître et à les apprécier autant que j'ai la chance de le faire tous les jours», déclare le président, Stéphane Lambert. ■

Analyses de vulnérabilité

Étes-vous PRÊTS?

akifer
GÉNIE-CONSEIL | HYDROGÉOLOGIE | ENVIRONNEMENT

AUTRES SERVICES :

- RECHERCHE EN EAU SOUTERRAINE
- GESTION D'AQUIFÈRE ET SUIVI DE PUIITS D'EAU POTABLE
- INSPECTION DE PUIITS PAR CAMÉRA
- NETTOYAGE ET RÉHABILITATION DE PUIITS
- DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION
- RÉHABILITATION ENVIRONNEMENTALE
- ÉTUDE GÉOTECHNIQUE

418 872 1161
akifer.ca

akifer
Québec - Boucherville

MERCI À NOS PARTENAIRES DU CONGRÈS



La Mutuelle
des municipalités
du Québec

15
ANS

TREMBLAY BOIS
AVOCATS

BélangerSauvé

CONSEIL • NÉGOCIATION • LITIGE



innovision+
GARDIENS DE L'EFFICACITÉ DÉMOCRATIQUE



PG Solutions



MONTY SYLVESTRE

Therrien
Couture

Vos affaires. À cœur.

MORENCY
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

lavery
DROIT • AFFAIRES

Municipal
avocats

BIONEST
Assainissement des eaux usées^{inc}

Hydro
Québec

QUÉBEC
MUNICIPAL

Au service de la communauté municipale

PFD
AVOCATS

CAIN
LAMARRE

DHC
Dufresne Hebert Comeau
— AVOCATS —

DEVEAU
AVOCATS

Centre de formation
horticole de Laval
20 ans



fernández
relations publiques



LNA
HYDROGÉOLOGIE
ENVIRONNEMENT



Modellium Inc.



Marie Giguère

UNE FEMME FIÈRE DE SA MUNICIPALITÉ

Directrice générale et secrétaire-trésorière de Saint-Séverin, en Beauce, Marie Giguère contribue depuis plus d'une dizaine d'années au dynamisme sans précédent de cette municipalité qui avoisine les 300 habitants.



Marie Giguère
Directrice générale et secrétaire-trésorière,
Saint-Séverin

Celle qui a fait ses premières armes à Saint-Séverin, à titre d'agente de développement de 2003 à 2005, ne cache pas que pour diriger une petite municipalité, il faut faire preuve d'une grande polyvalence au quotidien.

Seule aux commandes, elle a choisi de quitter son premier mandat de DG en 2010, après cinq ans en service. Or, les astres se sont alignés en 2014 pour qu'elle revienne, mais cette fois-ci, épaulée par une directrice générale adjointe dont le travail est indispensable.

« Je privilégie un modèle de travail basé sur le respect où chacune est responsable de ses dossiers. Je prends en charge les responsabilités de base qui viennent avec mon poste, mais autrement, la hiérarchie n'est pas présente chez nous », a-t-elle indiqué.

Marie Giguère se trouve d'ailleurs chanceuse de pouvoir compter sur des relations simples et gagnantes avec le conseil et ses collègues, allant même jusqu'à dire que c'est sa plus grande fierté!

Une municipalité vivante

Saint-Séverin a su se distinguer à bien des égards avec les années, ce qui est attribuable à l'ingéniosité et à la créativité des Séverinois. « On ne s'installe pas à Saint-Séverin par hasard, mais bien par choix, créant ainsi une vitalité spéciale dans la région », aime répéter Marie Giguère.

À l'aube de son 15^e anniversaire, le Festival du film de Saint-Séverin, qui se tiendra du 3 au 6 octobre prochain, est l'un des attraits phares de la région.

Heureuse gagnante du Grand Prix du jeu du salon à l'occasion du congrès annuel de l'ADMQ 2019, Marie Giguère remettra d'ailleurs la bourse de 1500 \$ à l'organisation du Festival.

Le renommé restaurant du village, Chez Méo, administré par la Municipalité et les résidents, ainsi que le Domaine à l'Héritage, un lieu enchanteur où la beauté des jardins et le calme de la nature se côtoient, accueillent des milliers de curieux chaque année.

« **JE PRIVILÉGIE UN MODÈLE DE TRAVAIL BASÉ SUR LE RESPECT OÙ CHACUNE EST RESPONSABLE DE SES DOSSIERS.** »

— Marie Giguère

Un projet rassembleur

Par ailleurs, la Municipalité, appuyée des citoyens, est actuellement en processus d'acquisition symbolique de l'église du village, un établissement à haute signification pour la région.

« Plusieurs idées sont actuellement sur la table quant à la nouvelle vocation de l'église. Une étude de marché sera effectuée prochainement par une firme externe afin de bien analyser les besoins de la région », a conclu la DG avec enthousiasme. ■



Notre équipe en affaires municipales

Nous pouvons maintenant compter sur le support d'André Langlois à titre d'avocat-consultant

lavery
Avocats

Les *Prix Reconnaissance* des Fleurons du Québec

- > AGRICULTURE URBAINE
- > MOBILISATION CITOYENNE
- > VERDISSEMENT
- > EMBELLISSEMENT REMARQUABLE

Grand dévoilement des gagnants lors du gala annuel des Fleurons
le jeudi 21 novembre à Drummondville.

MERCI À NOS PARTENAIRES !



An aerial photograph showing a suburban town with numerous houses, trees, and a church with a steeple in the background. In the foreground, there is a large wastewater treatment plant with several rectangular aeration tanks filled with blue water, surrounded by green trees and a gravel path.

GESTION DES EAUX USÉES

Enjeux et solutions



La gestion des eaux usées est une composante importante dans les opérations quotidiennes des municipalités au Québec. En plus d'être un service essentiel pour les citoyens, elle est aussi un élément clé dans la protection de la santé publique et dans la préservation de l'environnement.

Au cours des dernières années, ce service, qui était peu mis en lumière auparavant, a souvent fait les manchettes en raison de la sensibilité émergente de la population envers la qualité de l'eau. Par exemple, la crise des cyanobactéries, aussi appelées « algues bleues », qui a touché les lacs du Québec dans les années 2000 l'a sensibilisée à l'impact de l'utilisation intensive des engrais sur les cours d'eau.

Cet enjeu public amène donc les municipalités à assumer pleinement le rôle qui leur est conféré par la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE).

Dans ce dossier, le rôle et les obligations des municipalités seront clairement démystifiés, alors que deux témoignages relatifs à l'application du règlement Q-2, r. 22¹ vous inspireront assurément!

1. Lire aussi la chronique juridique portant spécifiquement sur le règlement Q-2, r. 22, en page 45.

Gestion des eaux usées

RÔLE ET OBLIGATIONS DES MUNICIPALITÉS

C'est en faisant appel à Me Stéphanie Provost, avocate spécialisée en droit municipal et de l'environnement chez PFD avocats, que *Scribe* s'est interrogé sur les principales obligations juridiques auxquelles doivent se soumettre les municipalités concernant la gestion des eaux usées.



Me Stéphanie Provost, Prévost Fortin D'Aoust avocats

La Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), dont la compétence relève du MELCC¹, concerne directement les municipalités en établissant des règles visant les systèmes d'égout dès leur installation. En effet, selon Me Provost, les articles 22 et 32 de la LQE stipulent que les municipalités ont besoin d'une autorisation du ministre lorsqu'elles souhaitent installer un système d'eaux usées, de même que des systèmes d'aqueduc ou de gestion des eaux pluviales.

Une fois le système en fonction, l'article 32.7 de la même loi indique que les municipalités ne peuvent en cesser l'exploitation sans faire approuver par le ministre les mesures de remplacement qui seront mises en place pour assurer le maintien de l'approvisionnement en eau.

Deux nouvelles obligations à noter

Depuis l'adoption du projet de loi 102 en 2017, la LQE comporte de nouveaux éléments notables pour les municipalités.

Me Provost souligne entre autres qu'une modification récente à l'article 33 mérite une attention particulière. Celui-ci stipule que nul ne peut aménager ou exploiter un terrain d'amusement, une colonie de vacances, une plage

publique, un parc de maisons mobiles ni un terrain de camping ou tout autre terrain utilisé à des fins similaires sans que celui-ci soit pourvu d'un système d'égout.

« Ce que l'on comprend, c'est que ce n'est pas seulement pour les nouvelles constructions. Si une municipalité a un aménagement de ce genre sur son territoire, elle devra s'assurer qu'un système de traitement conforme est en place », précise-t-elle.

« Le nouvel article 45.3.1 concerne un pouvoir du ministre lui permettant d'ordonner aux municipalités d'exploiter provisoirement une installation privée de traitement des eaux. Il peut aussi réclamer d'y effectuer des travaux ou de l'acquiescer. Bref, c'est bon à savoir! » ajoute-t-elle.

Q-2, r. 22: un rôle phare

« Les obligations des municipalités sont plus nombreuses en ce qui a trait au règlement de la LQE sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (mieux connu sous le nom « Q-2, r. 22 »). Dès qu'une municipalité a une installation septique sur son territoire, elle a l'obligation de faire exécuter le règlement au complet, et cela comprend le fait de statuer sur les demandes de permis de toute

personne qui a l'intention de construire ou d'agrandir des installations sur son territoire », note Me Provost.

D'ailleurs, concernant les permis, le rôle de la municipalité, selon l'article 4.1, est de s'assurer que tous les renseignements et documents exigés par le règlement sont fournis par le demandeur.

Pour ce qui est de l'inspection des fosses septiques existantes, les municipalités n'ont pas l'obligation de créer un système municipal d'inspection, mais elles doivent agir lorsqu'une plainte à propos d'un système défectueux est déposée.

Dans le cas d'une nouvelle construction, la municipalité a l'obligation de demander au constructeur des documents conformes d'un technologue professionnel pour s'assurer que les normes et les exigences sont respectées.

Vidange aux deux ou quatre ans: que faire?

Qui dit fosse septique dit vidange aux deux ans pour les résidences permanentes et aux quatre ans pour les résidences secondaires selon l'article 13 du Q-2, r. 22. Les municipalités ont la responsabilité de s'assurer que ces vidanges sont bel et bien faites par leurs citoyens. Elles peuvent, par exemple, exiger des factures de leur part à titre de preuves.

1. Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Il est aussi possible d'offrir ce service aux citoyens. La mise en place d'un service de vidange des fosses septiques peut comporter des avantages pour une municipalité ou une municipalité régionale de comté (MRC). L'article 25.1 de la Loi sur les compétences municipales (LCM) donne aux municipalités le pouvoir de prendre de telles mesures si l'initiative les intéresse, selon Me Provost.

En cas d'infraction, il est de la responsabilité des municipalités d'agir. Plusieurs recours sont possibles : suivi obligatoire,

transmission d'avis ou encore imposition d'une amende en vertu de l'article 115.47 de la LQE. L'article 25.1 de la LCM octroie même le pouvoir exceptionnel aux municipalités d'installer ou d'entretenir tout système de traitement des eaux usées d'une résidence isolée aux frais du propriétaire de l'immeuble.

« À utiliser avec modération, prévient Me Provost. Il y a plusieurs étapes à respecter avant de se rendre aux travaux, et c'est un recours plutôt majeur. »

Même s'il est clair que les municipalités ont des obligations à l'égard des installations septiques, Me Provost conseille fortement d'être proactif et de respecter sa capacité d'intervention. « Il ne faut pas voir ça trop gros, mais il est important d'être prêt à répondre aux exigences. Il faut également être réaliste quant aux effectifs disponibles lorsqu'on veut se doter de politiques ou de systèmes d'inspection. Bref, la gestion des eaux usées doit devenir une priorité au sein de l'administration municipale », conclut-elle. ■

LES MULTIPLES PERSONNALITÉS DES MUNICIPALITÉS

La gestion des eaux usées amène son lot d'obligations pour les municipalités. Que ce soit par la LQE ou par ses règlements, il n'est pas toujours évident de s'y retrouver.



Me Daniel Bouchard
Associé directeur, Québec
Lavery Avocats

« Il n'existe aucune distinction entre toute personne et une municipalité quant aux obligations du traitement des eaux usées », précise d'emblée Me Daniel Bouchard, associé directeur du bureau de Québec chez Lavery. Cela signifie que les municipalités doivent, au même titre que les citoyens, traiter leurs eaux usées provenant de leurs

bâtiments conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE).

Me Bouchard souligne qu'une municipalité doit également obtenir un permis émis par un inspecteur pour aménager une installation de traitement autonome ou se raccorder à un réseau d'égout existant.

« C'est son premier chapeau : la municipalité est aussi une citoyenne », précise-t-il.

Des pourvoyeuses de services publics

Les municipalités sont aussi des pourvoyeuses de services publics. Selon les compétences qui leur sont conférées, elles peuvent offrir le traitement des eaux usées sur leur territoire. « Elles deviennent alors des entreprises des eaux usées recueillies partout où elles ont mis un réseau d'égout », illustre l'avocat. Pour y arriver, elles doivent généralement effectuer un règlement d'emprunt

et obtenir un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

Une puissance publique

La municipalité est aussi une puissance publique, car elle peut, grâce à un règlement, obliger les propriétaires de son territoire à payer pour le réseau d'égout sans égard à leur utilisation. « Si, par exemple, j'achète un terrain avec ou sans bâtisse en bordure d'une rue qui est desservie par le réseau d'égout, je paie tout de même le réseau », note Me Bouchard. Cependant, l'entretien de la conduite ainsi que les coûts de construction et de service de l'usine d'épuration d'eau ne peuvent être assumés que par les citoyens qui utilisent le réseau d'égout.

Une entité administrative de l'État québécois

Puisque les municipalités québécoises sont une entité administrative du gouvernement du Québec, celui-ci peut leur demander d'effectuer des tâches en son nom. Par exemple, les municipalités doivent faire respecter le règlement Q-2, r. 22 sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées qui se trouve dans la LQE. « Ce sont elles qui s'assurent, au nom du gouvernement, que toute personne qui se sert de l'eau dans sa maison renvoie ses eaux usées conformément à la loi. » ■



Photo: shutterstock

LES DÉFIS DES MILIEUX ISOLÉS D'UNE RÉGION ÉLOIGNÉE

Comme d'autres régions éloignées, la MRC de La Matanie fait face à plusieurs défis dans la gestion des fosses septiques.

« Dans les milieux où les valeurs foncières sont très basses, il est parfois plus difficile de facturer pour faire respecter les normes établies par le règlement. L'équipement est coûteux et, jusqu'à tout récemment, il n'y avait pas beaucoup d'aide financière pour inciter les gens à se conformer aux règles », note-t-il. De plus, certains sols glaiseux nécessitent des types d'installation plus chers et des entretiens plus fréquents.

En milieu forestier isolé, la collecte n'est pas forcément évidente : les chemins ne sont pas toujours carrossables et le terrain peut être accidenté ou difficilement accessible.

« Il faut aussi souligner qu'il y a moins de fournisseurs en région. Ici, par exemple, seulement deux offrent le service de collecte. Cela limite les possibilités pour les appels d'offres et nous ne sommes pas à l'abri d'une augmentation des coûts », conclut Olivier Banville. ■

MRC de La Matanie

UNE GESTION EXEMPLAIRE

Depuis 1981, les municipalités du Québec doivent faire appliquer le règlement Q-2, r. 22 sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées. Pour respecter ces exigences, la Municipalité régionale de comté (MRC) de La Matanie a mis sur pied un service de vidange des installations septiques pour tous les citoyens de son territoire.

« Ici, c'est la MRC qui gère la vidange des fosses septiques sur le territoire. Elle est déclarée compétente en la matière depuis 1991. Il y a un cadre réglementaire conforme aux exigences du règlement, c'est-à-dire qu'il y a une vidange aux deux ans pour les résidents et aux quatre ans pour les chalets. Elle encadre donc la tarification, la fréquence et la façon de faire », explique Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur de l'aménagement et de l'urbanisme à la MRC de La Matanie.

Concrètement, c'est la MRC qui assure la gestion de la collecte et qui s'occupe de l'offre de services pour la collecte sur l'ensemble du territoire. L'inspecteur de la MRC, comme ressource régionale, s'occupe du contrat avec le fournisseur, des inspections, de la perception des paiements ainsi que des ajouts et retraits à l'inventaire.

Les municipalités, quant à elles, assurent la présence de leur inspecteur avec le fournisseur sur la route. En outre, elles font la perception des taxes municipales, qui incluent le coût unitaire de 195 \$ par résidence, pour ensuite transférer à la MRC ce qui lui est dû.

Une économie d'échelle

« Le principal avantage est l'économie d'échelle en raison du volume. De plus, ce service assure une application cohérente du règlement sur l'ensemble du territoire. Les citoyens sont assurés d'être vidangés au bon moment et n'ont pas à payer des coûts différents selon la municipalité dans laquelle ils résident », ajoute Olivier Banville.

Dans les plus petites communautés, l'intervention de la MRC facilite aussi l'application des normes de conformité parce que cela devient un enjeu régional et non plus simplement municipal. De plus, elle apporte un appui considérable en matière de ressources. Bref, cette façon de faire maximise les facteurs temps, ressources et argent ! ■

Sainte-Anne-de-la-Rochelle

UNE SOLUTION SIMPLE QUI COULE DE SOURCE

En 2006, Sainte-Anne-de-la-Rochelle a instauré un système de collecte automatique aux deux ans sur son territoire. Selon Majella René, directrice générale et secrétaire-trésorière de cette petite municipalité située en Estrie, cette façon de faire a permis de mettre aux normes toutes les installations septiques en plus de respecter les exigences du règlement Q-2, r. 22.



Majella René
Directrice générale et secrétaire-trésorière,
Sainte-Anne-de-la-Rochelle

Dans cette communauté de près de 300 adresses, seulement 75 d'entre elles sont branchées sur le réseau d'égout, soit à peine 25 %. Par conséquent, la Municipalité souhaitait instaurer un système qui lui permettrait de s'assurer que les eaux usées soient traitées.

«Nous avons trois possibilités: une vidange systématique aux deux ans, un système de mesurage et un système où les résidents apportent leur facture d'entretien. Nous avons évalué toutes les options, car nous cherchions une façon d'être équitable pour tous, tout en ayant une gestion des opérations simplifiée. En fin de compte, nous préférons la première option pour les nombreux avantages qu'elle allait nous apporter», explique Majella René.

Un fonctionnement efficace

La Municipalité étant divisée en deux par la route 243, la vidange des fosses septiques s'effectue en alternance chaque année. «Nous avons commencé par sensibiliser les gens. Puis, la première année, nous avons fait la collecte d'un côté de la route et, l'année suivante, de l'autre côté. Depuis, nous faisons environ 100 fosses septiques annuellement, ce qui nous prend environ deux semaines», explique-t-elle. Une solution simple qui coule de source.

Selon elle, les premières années nécessitent davantage d'investissements. Par exemple, un inspecteur de la Municipalité a accompagné le fournisseur les quatre premières années pour s'assurer de répertorier les couvercles des fosses et de les rendre accessibles. «Maintenant, on peut dire que ça se fait tout seul», note-t-elle. Ces visites initiales ont aussi permis d'aviser les citoyens qui avaient des installations désuètes dans l'optique de les rendre conformes.

Une méthode abordable

Ce service se traduit pour les résidents par des frais annuels d'environ 65 \$, prélevés directement sur leur compte de taxes municipales. «C'est très abordable, car, en plus, ils n'ont pas à se soucier de gérer le fournisseur», souligne-t-elle.

La Municipalité fait un appel d'offres de services sur invitation aux cinq ans, afin de s'assurer d'obtenir les meilleurs prix possible et une stabilité intéressante. «Cette approche est bénéfique pour tous. Les résidences sont mises aux normes et la Municipalité s'occupe de la collecte», conclut Majella René. ■

« **CETTE APPROCHE EST BÉNÉFIQUE POUR TOUS. LES RÉSIDENCES SONT MISES AUX NORMES ET LA MUNICIPALITÉ S'OCCUPE DE LA COLLECTE.** »

– Majella René



DEVEAU
A V O C A T S

Me Sylvain Lefebvre
slefebvre@deveau.qc.ca

Me Marc Tremblay
mtremblay@deveau.qc.ca

Me Martin Larocque
mlarocque@deveau.qc.ca

À Laval :

2540, boul. Daniel-Johnson, suite 400
Laval (Québec) H7T 2S3
Téléphone : 450 686-1122
Télécopieur : 450 686-2822
Sans frais : 1 866 686-1122

À Gatineau :

867, boul. St-René Ouest, suite 8
Gatineau (Québec) J8T 7X6
Téléphone : 819 243-2616
Télécopieur : 819 243-2641

www.deveau.qc.ca

**Droit municipal, litige, actions collectives,
droit du travail, fiscalité municipale et expropriation,
droit de la construction et louage résidentiel.**

Une équipe de professionnels du droit à votre service.

Visitez-nous à municonseil.com et commençons dès maintenant le travail avec vous.

514 954 0440 | info@municonseil.com



 **Municonseil**
avocats

Nouvelle formation

ABC/DG

Il ne s'agit pas d'une énigme, mais de la dernière initiative de l'ADMQ pour accompagner les nouveaux directeurs généraux et secrétaires-trésoriers dans leurs premiers pas et pour favoriser la connaissance de la fonction auprès de la relève.

Ainsi, l'ADMQ offrira aux nouveaux directeurs généraux, qui cumulent de zéro à trois ans d'expérience dans le monde municipal, et aux membres de la relève une formation spécifiquement conçue pour qu'ils apprennent l'ABC de la fonction de directeur général municipal.

Celle-ci se déroulera sur deux journées consécutives et réunira des experts œuvrant dans différentes disciplines. Outre le fait d'aborder des questions générales (fonction, compétences municipales, rôles et responsabilités et aménagement du territoire), la formation se penchera sur des éléments plus précis (greffe, trésorerie, travaux publics et infrastructures municipales, mesures d'urgence, ressources humaines, gestion de projet

et communication). Elle sera complétée par la présentation d'outils pratiques et de modèles utiles. De plus, des directeurs généraux d'expérience seront sur place pour partager leur réalité au quotidien.

Au moment d'écrire ces lignes¹, il est prévu que la première formation se déroule les 12 et 13 novembre 2019, alors que la seconde se tiendra à la mi-février 2020, toutes deux à Québec.

L'ADMQ souhaite par-dessus tout que cette formation soit offerte au plus petit coût possible afin de ne pas en restreindre l'accessibilité. Plus de détails à venir... *si ce n'est déjà fait!*

1. Juillet 2019

Tournée
de perfectionnement
Automne 2019

1 JOURNÉE
2 SUJETS
17 ZONES

SUJET 1

**L'impact de l'arrivée de
l'Autorité des marchés publics
(AMP) dans la gestion des
appels d'offres municipaux**

SUJET 2

**Jurisprudence récente
en gestion municipale :
principes à retenir,
application au quotidien
et dernières modifications
législatives**

DATES

**Du 25 septembre au
27 novembre 2019,
selon les zones¹ ■**

1. Consulter le calendrier
sur le site admq.qc.ca.

HOMMAGE AUX MEMBRES EXPÉRIMENTÉS

Après avoir inclus les membres cumulant 20 et 30 années d'expérience à l'**Hommage à l'engagement municipal** rendu au dernier congrès, l'ADMQ désire maintenant souligner l'engagement des membres **cumulant 40 ans et plus au sein du milieu municipal...** et qui sont toujours en poste. *Félicitations pour votre persévérance et votre dévouement!*

40 années

- **Linda Binette**, directrice générale adjointe, Pointe-Calumet
- **Gisèle Bisson Lapointe**, directrice générale et secrétaire-trésorière, Sainte-Germaine-Boulée
- **Réal Dulmaine**, directeur général et secrétaire-trésorier, Wickham
- **Marie-Lili Lenoir**, directrice générale, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix
- **Sylvie Malo**, greffière, Notre-Dame-des-Prairies
- **France Marcotte**, greffière, Portneuf
- **Joan Sheehan**, directrice générale, Saint-Gabriel-de-Valcartier

41 années

- **Jean Charland**, directeur général, Sainte-Angèle-de-Prémont
- **Gilles Frappier**, secrétaire-trésorier, Saint-Alexis-des-Monts
- **Brigitte Rouleau**, secrétaire-trésorière adjointe, Saint-Marcellin

42 années

- **Liette Martel**, directrice générale adjointe, Saint-Calixte
- **Blandine Parent**, directrice générale et secrétaire-trésorière, Saint-André-de-Restigouche

43 années

- **Richard Dufour**, directeur général, Saint-Lin-Laurentides
- **Suzanne Lessard Gilbert**, trésorière, Sutton

45 années

- **Daniel Décary**, directeur général et secrétaire-trésorier, North Hatley
- **Jean Robidoux**, directeur général et secrétaire-trésorier, Sainte-Luce

46 années

- **Jocelyne Laliberté**, directrice générale adjointe, Pont-Rouge

47 années

- **Serge Gibeau**, directeur général, Saint-Valentin

48 années

- **Patrice Bissonnette**, directeur général et secrétaire-trésorier, Disraeli



**NOUS SOMMES DMA
ET FIERES DE L'ÊTRE!**



SERVICE D'ASSISTANCE JURIDIQUE

**ACCÉDEZ À UNE EXPERTISE JURIDIQUE
EXCLUSIVE AU MONDE MUNICIPAL, ET CE,
À TARIFS CONCURRENTIELS!**



**4 HEURES DE CONSULTATION
GRATUITES POUR LES
MEMBRES DE LA FQM ET
CEUX DE LA MMQ**

CONTACTEZ-NOUS

**1 866 951-3343
saj@fqm.ca**



FQM

**SERVICE D'ASSISTANCE
JURIDIQUE FQM/MMQ**

Travaux publics

AU-DELÀ DES CÔNES ORANGE

Photo: iStock

Les grands travaux de voirie font frémir par leur taille et leur complexité. Ils accaparent beaucoup de ressources et peuvent miner le quotidien des citoyens pendant plusieurs mois. La seule évocation des cônes orange fait réagir. L'équipe de *Scribe* a cherché à savoir quels sont les facteurs qui contribuent au succès de ces grands projets.

Pour Luc Forcier, directeur général de Verchères, en Montérégie, le succès des grands travaux passe avant tout par l'humain. Ses 35 ans de carrière dans le milieu municipal lui ont conféré un sens aiguisé des bonnes relations citoyennes à maintenir avant, pendant et après leur réalisation, de manière à ce que tout se déroule en douceur.

« Les grands travaux touchent les gens au quotidien. Il y a la partie visible des travaux et des diverses opérations qu'implique un chantier, mais il y a aussi une grande part d'impact sur les citoyens qui doivent vivre avec les contraintes », confirme Luc Forcier.

« **LES GRANDS TRAVAUX TOUCHENT LES GENS AU QUOTIDIEN [...] LES CITOYENS QUI DOIVENT VIVRE AVEC LES CONTRAINTES.** »

— Luc Forcier

Pour minimiser les mécontentements, il se fait un devoir d'organiser une première rencontre d'information pour les citoyens touchés, et ce, dès que les informations de base sont connues :



Luc Forcier
Directeur général de Verchères

plans et devis, estimés de coûts et scénarios de taxation.

Cette rencontre permet de répondre aux questions sur la nature du projet, l'échéancier de réalisation, ses incidences financières, etc. Elle n'est pas obligatoire au sens de la loi, selon M. Forcier, mais elle a une forte valeur pour la population. « Le citoyen risque de vivre de tels travaux une seule fois dans sa vie. S'il voit que les gens en place sont

habitués à les réaliser, il sera rassuré», exprime le DG, rappelant l'importance d'être franc et de donner l'heure juste. «Il faut aussi écouter et être prêt à modifier son projet en fonction des préoccupations des gens.»

Lorsque le projet est plus avancé, il est essentiel d'organiser une nouvelle rencontre avec la population pour y présenter le plan financier et les scénarios de taxation mis à jour. Cette deuxième rencontre est aussi l'occasion pour la municipalité de présenter les divers intervenants qui réaliseront le projet, soit les professionnels, l'entrepreneur, le surveillant de chantier et autres.

En cours de réalisation, les représentants municipaux doivent être très présents. «Je m'assure d'aller marcher près des chantiers régulièrement pour écouter les citoyens qui ont des craintes et qui ont besoin d'être rassurés, ou qui ont de l'information à donner», souligne Luc Forcier.

Photo : Verchères



Les travaux majeurs accaparent beaucoup de ressources et peuvent miner le quotidien des citoyens pendant plusieurs mois.

Planifier, c'est économiser

Le printemps est un moment clé pour Matthieu Levasseur, directeur général de Sainte-Clotilde-de-Horton, dans le Centre-du-Québec. Selon lui, les municipalités ont beaucoup à gagner à planifier les grands travaux de manière à ce qu'ils s'amorcent dès les premiers instants suivant la période du dégel printanier, soit vers le début mai dans

«Les entrepreneurs font leur prix en conséquence, assure le DG. Le printemps est aussi une bonne période pour le citoyen, car, après un dur hiver, il apprécie le fait que les réfections de route se fassent avant l'été.»

Les données historiques dont dispose Sainte-Clotilde-de-Horton révèlent que la facture de l'entrepreneur peut être allégée de 20 à 30 % si les travaux sont

« **LE CITOYEN RISQUE DE VIVRE DE TELS TRAVAUX UNE SEULE FOIS DANS SA VIE. S'IL VOIT QUE LES GENS EN PLACE SONT HABITUÉS À LES RÉALISER, IL SERA RASSURÉ** »

– Luc Forcier



Matthieu Levasseur, directeur général de Sainte-Clotilde-de-Horton

le sud du Québec. Il s'agit en effet d'une période où les entrepreneurs cherchent à conserver leur main-d'œuvre en vue des plus importants travaux à venir durant l'été et l'automne.

réalisés tout de suite après la période de dégel. Pour des travaux qui dépassent facilement le million de dollars, cette différence représente une économie importante, surtout pour les plus petites municipalités.



«... [JE] RECOMMANDE DE LANCER DES APPELS D'OFFRES PONDÉRÉS, C'EST-À-DIRE QUI DONNENT DE L'IMPORTANCE À LA CAPACITÉ DE PLANIFICATION DE L'ENTREPRENEUR, PAS SEULEMENT AU PRIX.»

— Guillaume Beaudette

Bien sûr, le fait d'entamer des travaux aussi tôt signifie que les appels d'offres doivent être lancés dès le début de l'année, en pleine période hivernale, alors que les entrepreneurs s'affairent à remplir leur carnet de commandes à l'approche de la saison estivale.

«À la blague, je dis souvent qu'en février, l'année est terminée», mentionne Guillaume Beaudette, directeur général adjoint, infrastructures et bâtiments de Saint-Denis-de-Brompton, en Estrie, qui abonde dans le même sens que son confrère.

Il fait état du problème récurrent avec lequel doivent composer plusieurs municipalités au Québec : la difficulté de trouver des sous-traitants. «Il faut les réserver tôt, souvent quatre ou cinq mois d'avance, pour ne pas manquer notre coup», renchérit celui qui, avant de devenir DG, a fait carrière dans le secteur pétrochimique dans l'Ouest

canadien, là où les entrepreneurs abondent. «Ici, le marché de la construction devient rapidement saturé», précise-t-il.

Les plus rapides ont toutefois l'occasion de faire de bonnes affaires, même du côté de l'ingénierie. En effet, il s'avère que l'automne est un moment idéal pour réaliser la conception des travaux et obtenir des prix parfois plus avantageux de la part des firmes de consultants.

Choisir le bon entrepreneur

Étape critique dans la réalisation de grands travaux, la sélection de l'entrepreneur qui aura le projet à sa charge doit être prise très au sérieux. À ce titre, Guillaume Beaudette recommande de lancer des appels d'offres pondérés, c'est-à-dire qui donnent de l'importance à la capacité de planification de l'entrepreneur, pas seulement au prix.



Guillaume Beaudette, directeur général adjoint, infrastructures et bâtiments de Saint-Denis-de-Brompton



L'été est la période idéale pour planifier les travaux majeurs de l'année suivante. Photo : Sainte-Clotilde-de-Horton.

« À LA BLAGUE, JE DIS SOUVENT QU'EN FÉVRIER, L'ANNÉE EST TERMINÉE... »

— Guillaume Beaudette

« Il faut que la planification soumise par l'entrepreneur ait un poids dans la décision de la municipalité. Il faut éliminer les entreprises mal organisées », conseille le DG.

D'ailleurs, avant de lancer les appels d'offres, M. Beaudette fait réviser les plans et devis des ingénieurs par les professionnels de son équipe, soit les inspecteurs de la voirie et de l'environnement.

« J'organise une brève réunion multidisciplinaire avec eux pour m'assurer que tout est conforme. Ils vont relever des détails qui autrement auraient pu m'échapper. Le temps investi à faire cette validation n'est pas inutile. Par la suite, il arrive que les ingénieurs doivent modifier leur plan en conséquence. On obtient ainsi un projet plus précis au final », explique-t-il. ■

TROIS TRUCS POUR...

1

Un truc pour... n'oublier personne

Lors d'une rencontre d'information avec la population, il y a des gens qui n'osent pas poser de questions en public. Il est donc important de prévoir un moment, à la fin de la réunion, pour recevoir ces personnes et leur permettre de s'exprimer dans un contexte propice au dialogue.

2

Un truc pour... bien gérer les attentes

Les DG sont nombreux à recommander la réalisation d'une estimation de coût pessimiste, soit un peu plus élevée que prévu, de manière à laisser une certaine marge de manœuvre à la municipalité et à éviter les mauvaises surprises pour les contribuables.

3

Un truc pour... bien se préparer

Pour éviter les déboires, il importe de bien planifier la réalisation des grands travaux municipaux. Voici une brève liste d'actions à réaliser dans cette optique, selon les saisons.

Automne | Étude des sols, plans et devis, évaluations détaillées à intégrer au budget municipal, première rencontre d'information avec les citoyens.

Hiver | Lancement des appels d'offres, adoption du règlement d'emprunt, octroi du contrat, deuxième rencontre d'information avec les citoyens.

Printemps | Réalisation des travaux.

Été | Priorisation et planification des travaux de l'année suivante, mise à jour du plan triennal d'immobilisations, communication écrite aux citoyens. ■

RECRUTEZ



Utilisez notre service de recrutement pour trouver
la perle rare parmi notre bassin de
20 000 travailleurs provenant du monde municipal.



www.quebecmunicipal.qc.ca



- ((Informatisation des processus électoraux
- ((Gestion des ressources humaines électorales
- ((Géographie électorale
- ((Accueil informatisé
- ((Matériel électoral



418-652-1212 | INNOVISION.QC.CA

La réponse de l'expert

UNE MUNICIPALITÉ PEUT-ELLE, PAR L'ENTREMISE DE LA TAXATION GÉNÉRALE, OFFRIR UN SERVICE À SEULEMENT UNE PARTIE DE SES CITOYENS?

Pour répondre à cette question, il faut bien distinguer le tarif, que permet d'imposer l'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, de la taxe foncière, que permettent d'imposer les articles 978 du Code municipal et 485 de la Loi sur les cités et villes. Pour être jugée valide, toute tarification qu'impose la municipalité doit nécessairement correspondre à un bénéfice reçu, que celui-ci soit immédiat et direct ou encore simplement éventuel.



Me Louis Béland
Avocat associé, DHC Avocats

En revanche, et bien que ceci puisse heurter le sens commun, il est de la nature même d'une taxe que celle-ci soit perçue sans correspondre à aucun bien ou service en particulier. Bien qu'un conseil municipal tente toujours d'atteindre un idéal d'équité entre sa taxation ou sa tarification et les services qu'il rend à sa population, rien n'interdit toutefois d'offrir un service à seulement une partie de sa population et d'en faire assumer le coût à tous à même la taxe générale. En matière de sports et loisirs, on retrouve souvent une formule qu'on pourrait qualifier d'hybride où la municipalité ou un OBNL impose un tarif pour la participation à une activité tout en sachant que la majorité de son financement dépend par contre des revenus de la taxe foncière générale.

En résumé, la municipalité peut payer toute dépense à même sa taxe foncière générale, et ce, même si cette dépense ne bénéficie pas à l'ensemble de la population. Par contre, si elle décide d'imposer un tarif, la municipalité devra s'assurer que celui-ci correspond, du moins approximativement, au coût du service ainsi rendu à sa population. ■

Planification stratégique

PLANIFIER LA REVITALISATION D'UNE MUNICIPALITÉ: C'EST POSSIBLE!

Nombreuses sont les municipalités qui font face à différents enjeux de dévitalisation : vieillissement de la population, exode des jeunes, problèmes de relève, faible niveau de scolarité, mauvaise gestion des ressources... Plusieurs facteurs peuvent expliquer le cycle de la dévitalisation. Heureusement, il est possible pour une municipalité, si petite soit-elle, de trouver le chemin de la revitalisation. La clé du succès : bien planifier le projet et la démarche.

Le phénomène de la dévitalisation fait son nid progressivement, sans trop attirer l'attention, laissant toujours paraître une pointe d'espérance, allant jusqu'à faire croire que la situation va s'améliorer et que les beaux jours reviendront. Puis, après quelques années à espérer le retour tant attendu, et ce, tout en mettant de l'avant quelques initiatives fort louables, le verdict tombe : «Cela va prendre plus que de la patience. Il nous faudrait une approche mieux intégrée. Une meilleure vision».

L'étincelle de la planification stratégique du développement fait alors son apparition. Encore faut-il que cette étincelle ne s'éteigne pas!

Il nous arrive fréquemment de rencontrer des administrations municipales qui font face à des enjeux de dévitalisation. Elles sont lucides, souhaitent jouer un rôle actif dans le retour vers une meilleure vitalité, mais ne savent pas très bien par où commencer. Quand, en plus, les équipes en place sont restreintes et en ont déjà plein les bras pour livrer les services à la population,

la volonté d'entreprendre une saine démarche de planification stratégique s'estompe rapidement. Le problème de la dévitalisation demeure entier, en attendant que les astres s'alignent d'eux-mêmes.

Voilà qui nous ramène à l'étincelle de la planification stratégique.

Passons à l'aspect pratico-pratique. Avant toute chose, sachez qu'une démarche de planification stratégique ne doit jamais être une reproduction. Chaque démarche doit s'adapter aux spécificités de la municipalité concernée. Pour cela, il faut être en mesure de prendre le recul nécessaire face à la situation et de soulever les bons questionnements. Par exemple :

- Quels objectifs souhaitons-nous atteindre avec notre planification?
- Quels sont les leviers dont nous disposons pour y arriver?
- Quels sont les enjeux auxquels nous devons faire face?
- Comment identifier les bons créneaux porteurs?



Éric Vignola, MBA
Stratège principal,
Vignola Stratégies d'affaires | Mise en marché

Quelques questions qui peuvent amener de nombreuses réponses, ou parfois très peu, mais qui permettront de conserver le focus. Car, c'est à ce niveau que se loge le principal piège d'une planification stratégique : le manque de focus.

Il est souvent facile et prématuré de tomber en mode solution. On regroupe les principaux acteurs, on met sur pied une consultation citoyenne et on passe en phase créativité. Cela peut effectivement faire partie de la démarche, mais si cette dernière n'est pas bien balisée en fonction d'objectifs précis, les résultats escomptés ne seront probablement pas au rendez-vous.

Tout cela pour dire que pour assurer le succès d'une planification stratégique et spécialement pour pouvoir passer à l'action ensuite, il est essentiel de s'assurer que la bonne démarche est mise de l'avant et que l'analyse diagnostique est convenablement réalisée.

Cela vous permettra d'y voir plus clair et surtout d'accroître les chances de ramener de la vitalité au sein de votre municipalité. ■

vignola

*Stratégies d'affaires
Mise en marché*

Informatique

DES SOLUTIONS EN LIGNE ADAPTÉES POUR VOS CITOYENS



Daniel Rondy
Vice-président ventes et marketing,
PG Solutions

Avec des environnements de plus en plus connectés, de nouveaux modes de communication disponibles et l'offre de services numériques croissante dans tous les domaines, il est normal que les citoyens soient de plus en plus exigeants en matière de services en ligne. Afin de les satisfaire, les municipalités doivent s'adapter à ces nouvelles demandes.

Une telle démarche requiert une modification des habitudes afin de développer une culture centrée sur le citoyen. Une révision des processus existants afin de les optimiser pour améliorer le service que vous offrez à vos citoyens ainsi que la gestion des changements organisationnels qui en découlent sont des étapes primordiales au succès d'une transformation numérique.

Que ce soit pour l'inscription aux activités de loisirs, pour faire des demandes à la ville (exemple: les permis) ou obtenir des informations sur leur propriété, les citoyens s'attendent de plus en plus à ce que

ces informations et fonctionnalités soient disponibles en ligne. Cela implique un changement de culture et fait souvent partie d'une transformation numérique. Les outils pour offrir celles-ci aux citoyens sont disponibles sur le marché. Il s'agit de choisir la solution qui répond le mieux à vos besoins.

Inscriptions aux activités de loisirs

Consulter les activités de loisirs d'une municipalité et s'y inscrire en ligne est maintenant usuel pour la majorité des citoyens. Quand celle-ci utilise de surcroît une solution de gestion des loisirs, tout est simplifié. Ces solutions en ligne offrent de multiples services incluant la gestion des intervenants, des activités et des transactions financières du service en question.

Demandes de permis

Que ce soit pour des demandes de permis d'installation de piscine, de construction de cabanon ou autre, être en mesure de faire la demande en ligne, de l'acheminer à la ville de manière électronique et d'obtenir un suivi sur celle-ci facilite énormément la démarche, autant pour le citoyen que pour la municipalité. Ces demandes, intégrées automatiquement à une solution de gestion de territoire, permettent aux citoyens de savoir automatiquement si un permis est requis afin de respecter les normes de la ville en matière de zonage, de sécurité, d'architecture, de qualité de construction et de protection de l'environnement.

Comptes de taxes

La gestion des comptes de taxes est une des activités les plus importantes pour une municipalité. Pouvoir consulter et payer son compte de taxes en ligne ou consulter son avis d'évaluation simplifie considérablement la tâche autant pour la ville que pour le citoyen. Les outils en ligne qui permettent de le faire, accompagnés d'une solution de gestion financière, sont une combinaison gagnante pour augmenter de beaucoup l'efficacité de ce processus essentiel.

PG Solutions offre des solutions en ligne qui sont complètement intégrées aux systèmes de gestion municipale et qui permettent de simplifier autant la vie des citoyens que celle de vos gestionnaires.

Communiquez avec notre équipe pour plus d'information: info@pgsolutions.com. Nous vous accompagnerons avec plaisir dans vos projets de gestion municipale. ■

Santé Sécurité

RISQUES ET SOLUTIONS LIÉS À L'ENTRETIEN DES TERRAINS EXTÉRIEURS DANS LES MUNICIPALITÉS ET LES VILLES



Monelle Chamberland
Directrice de la prévention,
Groupe Conseil Novo SST

Dans toutes les municipalités et villes du Québec, des travailleurs s'affairent sur une base hebdomadaire à aménager ou à entretenir des terrains extérieurs.

En effet, autant des terrains de jeux, de soccer, de balles molles que toute autre surface asphaltée ou gazonnée sont sous leur responsabilité. Ainsi, des tâches d'entretien sont de mise.

Qui dit travail à l'extérieur, dit exposition à la chaleur et effort physique, lesquels s'avèrent exigeants pour le corps. Des mesures de prévention sont requises en vue d'effectuer ces tâches en toute sécurité.

Risques et conséquences

Plusieurs incidents malheureux peuvent survenir si l'employeur et les employés ne prennent pas les mesures d'atténuation nécessaires :

- Subir un coup de chaleur, une insolation et des coups de soleil ;
- Accroître et développer des troubles musculo-squelettiques ;
- Entrer en contact avec des produits chimiques ;
- Provoquer un incendie ou une explosion avec du carburant ;
- Se blesser en raison de la mauvaise utilisation d'un accessoire, d'un outil ou en transportant de la marchandise.

En travaillant à l'extérieur, les employés municipaux doivent faire face à toutes

sortes de situations. Autant les conditions météorologiques que les équipements avec lesquels ils doivent travailler, en plus de la présence humaine (lire la clientèle difficile et agressive), peuvent interférer dans leurs tâches quotidiennes.

Quand on parle d'équipements, plusieurs entrent en ligne de compte, comme l'utilisation d'un tracteur à gazon, d'une tondeuse et d'une débroussailluse.

Pistes de solutions

Pour combattre les risques mentionnés ci-dessus, des pistes de solutions existent. En voici plusieurs à prendre en considération pour vos employés à l'égard de la santé et de la sécurité du travail (SST) :

- Recevoir toute formation obligatoire concernant le Système d'informations sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) et l'utilisation des pesticides en milieu de travail ;
- Être formés quant aux risques et méthodes de travail appropriées liés à l'entretien d'un terrain extérieur ;
- Porter des vêtements de circonstance, ajustés et adaptés aux conditions extérieures ;
- Respecter les limites de vitesse sur les routes ;
- Réduire la vitesse lors de l'utilisation, par exemple, d'un tracteur à gazon, et demeurer bien assis pendant le déplacement ;
- Porter attention aux lignes électriques lors de travaux en hauteur ;

- Rapporter tout bris et toute défaillance des instruments de travail (épandeur, tracteur, pulvérisateur, etc.).

Les villes et les municipalités doivent prendre soin à la fois de leurs employés et des terrains extérieurs dont elles sont propriétaires. Ces employés ont aussi des obligations et doivent prendre les mesures nécessaires pour éviter, par exemple, des blessures. À cet égard, ils doivent assurer leur santé, leur sécurité et leur intégrité physique, en plus d'assurer celles d'autrui.

Novo Studio, plate-forme intégrée de formation en ligne en SST, peut répondre aux besoins des villes et des municipalités. Plusieurs capsules et formations ciblées peuvent les intéresser, comme *Drogues et alcool en milieu de travail*, *Chariot élévateur*, *Travailler à la chaleur*, *Travailler avec des produits chimiques* et *Clientèle difficile et agressive*. De plus, Novo Studio est admissible à la Loi sur les compétences (dite « loi du 1 % ») ■



MMQ

DOCUMENTATION ET REGISTRES: DES PREUVES QUI PEUVENT SOUTENIR VOTRE DÉFENSE



Benoit Tourangeau LL.B, MBA
Directeur, service
de l'indemnisation
La Mutuelle des municipalités
du Québec



Antoine Pleau-Trottier, LL.B.
Superviseur, service
de la gestion des risques
La Mutuelle des municipalités
du Québec

Saviez-vous que de saines pratiques en matière de documentation et de tenue de registres peuvent bonifier de manière importante la preuve que les avocats appelés à représenter votre municipalité devant les tribunaux pourront présenter?

Un film populaire des années 90, *Des hommes d'honneur*, porte un regard intéressant sur les défis que représentent la preuve et les arguments à être présentés lors d'un procès ainsi que sur les risques que cela comporte pour les accusés qui subissent leur procès. Une réplique (librement traduite) du personnage principal illustre bien cet angle: «Ce n'est pas ce que je crois qui est important, c'est ce que je peux amener comme preuve qui importe.»

Cette réplique ne fait pas que du bon cinéma. Elle est au cœur du travail de tous les avocats qui plaident au palais de justice du Québec. En effet, pour qu'ils aient gain de cause dans leurs dossiers, il est essentiel qu'ils puissent prouver de façon convaincante ce qu'ils avancent.

L'importance de la solidité de la preuve

En droit civil québécois, le fardeau de la preuve pertinent est celui de la prépondérance de la preuve. Peu importe la nature de la cause entendue, la force probante de la preuve présentée au juge sera habituellement gage du

résultat. Il est donc fondamental que celle-ci soit aussi solide que possible.

Lorsqu'un juge évalue la crédibilité d'une preuve testimoniale, plusieurs facteurs peuvent entrer en ligne de compte: l'aplomb du témoin, la spontanéité des réponses, le langage non verbal, etc. La corroboration du témoignage par un autre témoin ou par un document est un autre facteur capital.

Des registres bien tenus peuvent faire la différence

La tenue d'un registre permet à vos équipes de travail de consigner par écrit les données qu'elles recueillent lors de leurs activités d'entretien et d'inspection. Paperasserie? Loin de là. Les registres sont utiles, voire indispensables, à une foule de domaines relevant des administrations municipales. On n'a qu'à penser à la gestion des piscines et des plages publiques, à l'entretien des routes et des trottoirs, de l'équipement incendie, etc. En plus d'aider votre défense, cette pratique peut faciliter vos activités d'inspection et d'entretien.

La jurisprudence regorge d'exemples où des registres bien tenus ont fait la différence. Par exemple, dans la cause *Daoust c. Montréal (Ville de)*, 2014 QCCQ 11511, la voiture de la demanderesse fut endommagée alors qu'elle était garée en bordure de la rue. Après avoir constaté les dommages à son véhicule, elle remarqua au sol, à quelques pieds de

sa voiture, une souche d'arbre coupé et du bran de scie. Elle en conclut que l'arbre avait été coupé pendant son absence et qu'il avait endommagé sa voiture en tombant. Le contremaître du service de l'horticulture de la Ville témoigna lors du procès. En s'appuyant sur le registre des travaux, il déclara que l'arbre avait été coupé cinq jours avant l'apparition des dommages! Le recours fut rejeté, le tribunal conclut que la preuve de la demanderesse n'était pas suffisamment convaincante en comparaison de la preuve claire de la Ville de Montréal quant à ses activités d'entretien.

Des registres correctement tenus à l'aide de grilles et de fiches conçues à cette fin peuvent donc venir à votre rescousse en cas de réclamation ou de plainte. Bref, il s'agit d'une excellente pratique de gestion des risques, valable devant les tribunaux et qui, de plus, facilite l'exécution des tâches courantes, préserve vos biens, assure la sécurité du public et démontre que votre administration prend tous les moyens raisonnables pour empêcher des faits dommageables. ■



La Mutuelle
des municipalités
du Québec

15 ans

Juridique

L'APPLICATION OBLIGATOIRE DU «Q-2 R. 22»: COMMENT S'Y PRENDRE?



Me Marie-Noël Gagnon
Avocate en droit municipal
Bureau de Saint-Félicien
Cain Lamarre s.e.n.c.r.l.

Il est du devoir de toute municipalité d'exécuter et de faire exécuter le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, R.L.R.Q., c. Q-2, r. 22 (ci-après «Q-2 R. 22»), sur son territoire.

Le Q-2 R. 22 n'est pas simple à appliquer: un rejet d'eaux usées dans l'environnement n'est pas toujours apparent en surface, l'ajout d'une chambre à coucher peut se faire entre quatre murs, des installations septiques peuvent avoir été construites à l'insu des autorités, etc. Or, la Loi sur les compétences municipales (ci-après «LCM») attribue aux municipalités des pouvoirs suffisamment larges, donnant «du mordant» à leurs interventions en matière environnementale.

L'article 19 LCM confère le pouvoir d'adopter des règlements en matière d'environnement. Ainsi, des municipalités adoptent un règlement obligeant tout propriétaire à obtenir, à ses frais,

un rapport d'inspection portant sur la localisation, le type d'installation, l'étanchéité et la performance des installations septiques desservant son immeuble. Un tel règlement prescrit les qualifications du professionnel devant procéder à l'inspection, la méthode d'inspection et sa fréquence ainsi que le contenu du rapport. La fréquence de l'inspection peut s'établir selon l'âge des installations septiques ou encore du fait qu'elles ne sont pas répertoriées. Par ailleurs, les pouvoirs liés aux insalubrités, prévus aux articles 55 et suivants LCM, peuvent servir d'assises afin de sanctionner une cause d'insalubrité émanant d'une installation septique. D'autres municipalités adoptent un règlement concernant la vidange des fosses septiques.

Lorsqu'une municipalité choisit de réglementer au sujet des installations septiques, elle ne doit pas «damer le pion» à la Loi sur la qualité de l'environnement (ci-après «LQE») et au Q-2 R. 22. L'article 118.3.3. LQE stipule que le Q-2 R. 22 prévaut sur tout règlement municipal portant sur le même objet, à moins que le règlement municipal ne soit approuvé par le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. C'est sur cette base qu'une cour municipale a ordonné l'arrêt d'une poursuite pénale par laquelle il était reproché à la défenderesse de ne pas avoir produit dans le délai prescrit une preuve de la vidange d'une fosse septique (*St-Alphonse-Rodriguez c. Morin*, 2017 QCCM 96). La cour a jugé que

la disposition du règlement municipal, décrétant que le défaut de voir à la vidange périodique de la fosse septique constitue une infraction, entre en conflit avec l'article 13 Q-2 R. 22, qui décrète la même chose. La cour «voit difficilement comment la municipalité peut avoir l'obligation de voir à l'application et au respect du règlement provincial tout en appliquant son propre règlement sur le même sujet». Le législateur municipal doit donc prendre garde à l'article 118.3.3. LQE. Cependant, les articles du règlement municipal portant sur l'inspection systématique, l'accréditation des entrepreneurs, la vidange par la municipalité en cas de défaut, le dépôt d'une preuve de vidange, ont été jugés complémentaires au Q-2 R. 22 et valides.

Comme l'environnement est un enjeu majeur pour notre société, l'obligation imposée aux municipalités d'appliquer le Q-2 R. 22 est donc plus qu'importante! Les municipalités doivent être conscientes qu'elles disposent de pouvoirs leur permettant de remplir cette obligation et, par le fait même, de protéger l'environnement. ■



Marie-Josée Pelletier
Conseillère en régimes d'assurance collective,
FQM Assurances

FMQ Assurance | Assurance collective

«J'AI UN BILLET DU MÉDECIN. J'AI DONC DROIT AUX PRESTATIONS D'ASSURANCE SALAIRE DE L'ASSUREUR!»

Malheureusement, ce n'est pas aussi simple. Parce qu'aux fins du régime d'assurance collective, être malade ne signifie pas être invalide. La décision d'accepter le versement des prestations, de les poursuivre ou d'y mettre fin appartient à l'assureur, cette décision étant basée sur l'état de santé de l'employé, les tâches de son emploi habituel et la définition d'invalidité prévue au contrat.

Qu'entend-on par «être invalide»?

Pour être reconnu invalide, l'employé doit répondre à la définition d'invalidité prévue à son contrat. Cette définition peut varier d'un contrat à l'autre, mais elle est généralement définie comme étant «un état d'incapacité résultant d'une maladie ou d'un accident qui empêche l'adhérent d'accomplir les tâches essentielles de son emploi habituel et qui exige des soins médicaux continus». Après une période prédéterminée par le contrat (par exemple, après 24 mois), la définition est modifiée pour «un état d'incapacité résultant d'une maladie ou d'un accident qui empêche l'adhérent d'exercer tout emploi pouvant lui procurer une rémunération et pour lequel il possède des aptitudes raisonnables compte tenu de son éducation, de sa formation ou de son expérience».

Pour déterminer s'il y a invalidité au sens du contrat, l'assureur doit analyser le dossier à partir des informations qui lui sont fournies par l'employé, l'employeur et le médecin traitant. Le rapport médical est donc un élément capital dans l'analyse du dossier; il doit inclure plusieurs détails essentiels, tels le diagnostic, le traitement prescrit, le suivi, le pronostic de retour au travail et les limitations fonctionnelles de l'employé. Précisons qu'un même diagnostic ou une même limitation peut avoir des impacts différents, selon la nature de l'emploi (s'il s'agit d'un col blanc ou d'un col bleu, par exemple), d'où l'importance de fournir une information complète pour permettre à l'assureur de comprendre comment la situation physique ou psychologique de l'employé l'empêche d'accomplir toutes ses tâches.

N'oublions pas que l'assureur n'a que les documents qui lui sont transmis pour prendre sa décision. Pour l'employeur, un simple billet médical motivant l'absence est peut-être suffisant, mais pour l'assureur, ça ne l'est pas. Plus les documents refléteront l'état de santé de l'employé, plus la demande sera traitée de façon juste et équitable. Des rapports médicaux incomplets causent des refus ou des délais frustrants occasionnés par les demandes de renseignements supplémentaires. L'employé pourrait également avoir à assumer des frais additionnels pour obtenir de nouveaux rapports médicaux,

alors qu'un seul rapport bien rempli aurait suffi. Rappelons que les frais exigés pour remplir ces rapports sont assumés par l'employé.

La majorité du personnel en congé d'invalidité se rétablit et retourne au travail. Lorsque sa condition de santé s'améliore et qu'il est question de retour au travail avec son médecin, l'employé doit en informer l'assureur. Ce dernier pourra ainsi faire le lien avec l'employeur et veillera à mettre en place des mesures favorisant un retour au travail durable.

Pour toute question concernant le régime d'assurance collective, nous vous invitons à communiquer avec nous au 1 866 951-3343, poste 250, ou à mjpelletier@fqm.ca. C'est avec plaisir de nous vous répondrons. ■



**FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS**

POUR TOUS VOS
BESOINS EN ASSURANCE
COLLECTIVE, COMPTÉZ
SUR L'ÉQUIPE DE



FQM

ASSURANCES

Découvrez les avantages du régime
d'assurance collective ADMQ/FQM
conçu pour répondre aux besoins
des municipalités.

1 866 951-3343

fqmassurancecollective@fqm.ca



ADMQ

Association des
directeurs municipaux
du Québec



**FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS**

> NOUVELLE FORMATION

ABC

Pour que les nouveaux DG
et la relève apprennent
**l'ABC de la fonction de
directeur général municipal**

DG

Inscription :

à compter du 4 septembre 2019

Nombre limité à 40 participants

0 à 3 ans d'expérience dans la fonction

Québec | Les 12 et 13 novembre 2019

Information :

admq.qc.ca | formation@admq.qc.ca

COÛT :

GRATUIT pour les
membres ADMQ

150 \$ pour les
non membres

COMPREND :

- Deux journées de formation;
 - Des outils pratiques
 - Une webconférence post formation
- Deux nuitées d'hébergement
incluant petit déjeuner*;
- Repas lors de la formation.

* Pour les participants à plus de 50 km du lieu de formation

D'UNE VALEUR DE 1 000 \$

Réalisé par :



Association des
directeurs municipaux
du Québec

FORMER. INFORMER. PERFORMER.

En collaboration avec :



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

En partenariat avec :

energir

Commission
municipale

Québec